

Motion Jérémy Berthet et consorts

Pour un soutien aux habitants et commerçants de Bourg-en-Lavaux dans le cadre de la pandémie du COVID-19

Une initiative du PLR et indépendants de centre droit incitant les habitants à la solidarité de proximité et à la responsabilité individuelle

CONTEXTE

La motion s'appuie sur un passage de la communication municipale n° 01/2020 – COVID-19 Mesures prises par la Municipalité que nous citons :

La Municipalité envisage de soumettre au Conseil communal, lors de sa séance du 29 juin prochain, la création d'un fonds de soutien communal destiné aux entreprises et aux personnes frappées par la pandémie. La forme de l'aide et les critères d'attribution seront définis en concertation avec, notamment, la Commission des finances.

À la lecture de l'ordre du jour du conseil du 29 juin 2020, nous constatons que le projet envisagé par la Municipalité n'y a pas été inscrit et supposons qu'il a été abandonné.

Dès lors, par la voix des motionnaires, le groupe PLR-ICD prend l'initiative de soumettre au Conseil Communal son propre projet pour une action d'appui aux habitants et aux commerçants (au sens large : vigneron, épicerie, restaurateur, artisan, etc.) de la commune.

Une action ancrée dans ses valeurs : l'incitation à la solidarité de proximité, la responsabilité individuelle et la simplicité administrative pour rester applicable à une commune de notre taille.

MESURES TECHNIQUES

L'action se veut simple, efficace et porteuse d'une forme d'équité envers l'ensemble de la population de Bourg-en-Lavaux.

Nous proposons l'édition de « bons communaux » qui seront distribués à l'ensemble des habitants de la commune, enfants y compris (selon registre de la population au 1^{er} juillet 2020).

Ces bons seront utilisables comme moyen de paiement auprès des commerces, des entreprises et dans les manifestations localisés sur le territoire communal.

Les sociétés ayant été payées par l'intermédiaire de ces bons pourront ensuite les échanger contre de l'argent en espèce auprès de la bourse communale.

En revanche, les bons ne pourront pas être utilisés pour payer des prestations communales (facture d'eau ou vin de la commune par exemple) ni envers les sociétés à caractère national (COOP, Migros ou encore Burger King par exemple), l'objectif étant de favoriser le tissu économique communal.

Nous proposons de distribuer la somme de CHF 40.- par habitant (enfants y compris) sous forme de bons d'une valeur nominale de CHF 10.-/pièce. Pour notre commune, qui compte environ 5400 habitants, cela représente un investissement de CHF 230'000.- en intégrant une marge pour les frais d'impression de coupons sécurisés, leur distribution postale et 5% d'éléments imprévus par les motionnaires, que la Municipalité pourrait soulever en élaborant le projet final.

Nous proposons aussi que ces bons soient émis et distribués avant le 31 juillet au plus tard et avec une validité jusqu'au 31 octobre pour qu'ils aient l'effet escompté : **un soutien ponctuel de la commune ciblé sur la sortie de l'urgence sanitaire et le contrecoup économique de cette dernière.**

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'action ainsi mise en œuvre fera d'une pierre deux coups : d'abord par une aide directe aux habitants, ensuite par une aide indirecte aux acteurs économiques, dépendante de l'arbitrage individuel de chaque habitant dans sa manière d'utiliser les coupons.

Nous estimons donc indispensable que la distribution des bons s'accompagne d'une communication claire de la Municipalité incitant les habitants à en faire usage dans un esprit de solidarité.

Ainsi, la lettre d'accompagnement devra expliciter les possibilités d'usage pour celles et ceux qui ne souhaiteraient pas se servir de leurs bons directement. Outre le don évident à un voisin ou une connaissance qui en aurait besoin, il conviendra de rappeler dans la communication que les paroisses ou encore les scouts sont en contact depuis le début de la crise avec les personnes les plus touchées.

La lettre devra être complétée d'une seconde communication générale, au travers de l'espace réservé à la commune dans Le Courier, pour expliciter le système mis en œuvre.

Un courrier sera également adressé au commerçants, entreprise et organisateurs des manifestations localisés sur le territoire communal. L'objectif de ce courrier sera d'expliquer le fonctionnement des bons ainsi que les règles de vérification de validité de ces derniers.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Bien que notre motion s'inscrive dans le cadre précis de la crise COVID-19, le principe général d'émission de bons « Bourg-en-Lavaux », utilisable uniquement sur le territoire communal, pourrait faire l'objet d'un système pérenne.

Des applications dans le cadre de la promotion économique et touristique sont possibles et pourraient être développés sur cette base.

Cette perspective pourrait faire l'objet d'un second projet après avoir tiré un bilan complet de l'action ponctuelle proposée par la présente motion.

DEMANDES DE LA MOTION

Fort de ce qui précède, et insistant sur les contraintes temporelles fortes induites par la crise COVID-19 à laquelle la motion se veut répondre, nous demandons à la Municipalité :

- De soumettre au Conseil Communal un projet de mise en œuvre, à compter du 31 juillet 2020 au plus tard, d'un mécanisme de « bon communal » destiné à soutenir l'ensemble des habitants de la commune et des acteurs économiques dans la sortie de crise du COVID-19
 - Le projet explicitera tant la mise en œuvre technique envisagée que les aspects de communications et autres mesures d'accompagnement tels que décrits dans la motion
- De fixer le montant distribué aux habitants à CHF 40.- par personne (enfants y compris) afin de conserver un coût raisonnable pour l'opération estimée à CHF 230'000.-
- De soumettre au Conseil Communal, en séance du 29 juin 2020, le projet complet ou, si certains éléments du projet devaient rester à finaliser, la demande d'accord pour la mobilisation du montant nécessaire à sa réalisation selon un mode de financement à définir

Jérémy Berthet

Christian Currat

Lionel Gfeller

Florence Gross

Christian Venzi